



#COMPTE-RENDU

GT MINISTÉRIEL ÉLECTIONS

Après la tenue de plusieurs réunions techniques et surtout les nombreuses difficultés liées aux élections blanches, un deuxième groupe de travail ministériel s'est tenu ce jeudi 9 juin, sur l'état d'avancement du processus électoral Bercy et les premières réflexions sur l'avenir de la politique ministérielle Santé Sécurité Conditions de Travail (SSCT).

#DÉCLARATION LIMINAIRE

Autant vous le dire d'emblée, nous sommes particulièrement préoccupés par les difficultés rencontrées lors des deux premières opérations d'élections blanches au ministère.

Pour la première, impossibilité d'ouvrir le scrutin et pour la deuxième de nombreux soucis d'ergonomie, des difficultés de connexion et d'authentification et plus grave encore l'impossibilité de dépouiller les urnes suite aux élections-test (qui plus est, problème lié au logiciel proprement dit).

Même si l'administration, avec l'aide de l'expert indépendant, a déjà proposé des mesures pour répondre à ces difficultés, ce n'est clairement pas satisfaisant et nous sommes pour le moins inquiets.

Le gouvernement a imposé le vote électronique à l'ensemble de la fonction publique d'État, malgré l'opposition ou les réserves de la quasi-totalité des organisations syndicales représentatives. Il est pour nous hors de question, d'avoir une élections « au rabais » où le risque de non-participation ou de découragement électoral (du fait de la complexité, ou difficultés techniques) serait important.

Il est urgent selon nous, d'être au clair avec les moyens dédiés à ce processus électoral aussi bien en interne que chez le prestataire.

Pour la CGT, nous avons pour l'organisation de ce scrutin, une orientation qui guide nos réflexions : Sécurité / simplicité : sécurité pour garantir à l'ensemble des électeurs la sincérité du scrutin et prévenir tous risque de fraude ou

dysfonctionnement.

Simplicité pour que tous les agents puissent exercer sans difficulté, leur droit de choisir leur représentant.e.s.

Nous reviendrons par la suite sur des éléments d'organisation plus technique et pratique.

Cependant, il reste un certain nombre de sujets à aborder sur lesquels vous ne semblez pas vouloir avancer. Tout d'abord, nous vous l'avons dit à plusieurs reprises, **il faut avancer sur les droits des futur.e.s élu.e.s.** Comment aborder sérieusement l'élaboration des listes de candidat.e.s sans être au clair sur ce sujet notamment avec le changement important que constitue la fusion des instances ?

Toujours rien non plus, sur l'organisation de Réunion d'information syndicales en visio (type web-réunion), c'est inacceptable et nous considérons qu'il s'agit d'entrave à l'exercice du droit syndical. Nous laisserons pas la campagne se dérouler sans l'adaptation du droit syndical aux nouvelles formes d'organisation du travail et technologies.

Ensuite, vous nous présentez en autre point à l'ordre du jour de ce GT, les premiers éléments sur la politique SSCT dans le cadre de la fusion des instances. Même si cela correspond aux échanges qui ont lieu sur le sujet, cela reste encore trop vague à ce stade : sur les budgets dédiés, sur le rôle et l'avenir des médecins et assistants de prévention, des secrétaires administratifs...

Enfin, nous serons particulièrement vigilants sur la question de **la formation des élu.e.s.** Et donc, nous reviendrons dans le débat, sur votre proposition de diminuer le nombre de jours de formation en supprimant les 2 jours de formation réalisés par des organismes externes avec un financement ministériel. Soit nous avons mal compris la piste indiquée dans le document d'appui, soit nous vous demandons de modifier ce point.

Pour conclure, nous pouvons acter que de nombreuses réunions et échanges se sont tenus sur ces sujets. Mais vous savez que **la CGT n'apprécie pas la qualité du dialogue aux nombres de réunions convoquées, mais bien à l'écoute et à la qualité des réponses apportées aux demandes des organisations syndicales.**

RÉPONSE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Sur les élections professionnelles :

Après un retour sur le déroulement des élections, le secrétariat général a présenté un certain nombre d'évolutions qui seront mises en application pour les prochaines élections blanches qui se dérouleront selon le calendrier suivant :

- »» Ouverture du portail : lundi 27 juin - matin
- »» Conduite des cérémonies de scellement : mercredi 29 juin - après-midi
- »» Ouverture du vote : jeudi 30 matin
- »» Clôture du vote et dépouillement : mardi 5 juillet après-midi

Des évolutions sur :

- l'authentification sur l'espace personnel
- l'accès à l'espace de vote
- l'envoi du code de sécurité

Pour la CGT, ces évolutions vont dans le sens d'une simplification et une meilleur ergonomie : nous y sommes donc favorables, mais resterons très vigilants dans la mise en œuvre concrète dans les élections blanches prochaines.

Sur l'affichage des candidatures dans le Système de Vote Electronique : après échanges, il fera apparaître :

- »» Pour les CSA: civilité, nom, prénom, affectation (différente suivant le niveau du CSA)
- »» Pour les CAP : civilité, nom, prénom, affectation, corps (dans les CAP regroupant plusieurs corps)

Sur les listes d'émargement : contrairement à 2018 et suite à une note de la DGFAP, l'ad-

ministration ne souhaite pas laisser la possibilité d'extraire des listes d'émargement nominatives (à ce stade seule une consultation « passive » serait possible). Devant l'unanimité syndicale contre ce recul, le secrétariat général va recontacter la DGAFP pour trouver une solution satisfaisante.

L'administration a présenté le processus d'ensemble de la démarche sécurité et le contenu de la commission d'homologation. Sur ce point, cela était conforme aux nombreux échanges déjà tenus sur le sujet.

Elle a également confirmé les objectifs et grands principes du plan de communication ministériel (favoriser le taux de participation, sensibiliser les agents à l'importance du rôle des représentants du personnel et au vote, expliquer le processus de vote) et les différents outils et supports.

La CGT a insisté sur l'importance d'informer aussi les agents éloignés de l'informatique.

Le projet d'arrêté (qui sera soumis au CTM du 23 juin) visant les modalités d'organisation du vote électronique a été présenté.

Quelques éléments importants :

Saisie des candidatures par les OS :

- »» dans le module candidature pour le périmètre hors DGFIP
- »» dans Orchidée pour le périmètre DGFIP

Caractéristiques techniques :

- »» Poids profession de foi : PDF 2 Mo max sur 2 pages
- »» Taille du logo : 400 x 400 pixels

Les listes des électeur.trice.s seront fournies par les directions pour le 30 juin.

Un modèle d'acte de candidature sera adressé prochainement.

En fin de GT, il a été procédé au tirage au sort de l'ordre de présentation des listes (qui pourra être aménagé en fonction de listes définitives et alliances conclues).

- 1) CFTD
- 2) FSU
- 3) CFTC
- 4) CGC
- 5) FGAF
- 6) FO
- 7) CGT
- 8) Solidaires
- 9) UNSA

Sur la politique SSCT :

L'administration a présenté ses premiers éléments sur le devenir de la politique SSCT dans le cadre de la fusion des instances. Après avoir rappelé les différents échanges et rencontres qui ont eu lieu depuis juin 2021, elle a détaillé ses premières pistes concernant :

>>> les conditions d'élaboration de la politique de prévention du ministère : avec notamment la co-construction avec les directions et validation de la note d'orientation en CSA ministériel ;

>>> l'articulation entre le CSA et la formation spécialisée ainsi qu'entre les différents niveaux d'instances : avec la participation aux CSA de réseaux des préventeurs nationaux selon les thématiques ;

>>> la participation et activité des acteurs de prévention au sein des différentes instances en maintenant des acteurs de prévention implantés localement au plus près des directions ;

>>> la formation des membres des instances : finalement, le ministère prévoit le

maintien d'une formation de 5 jours pour les membres des FS (3 jours de formation ministériel et 2 jours en externe avec un financement ministériel) mais uniquement 3 jours pour les élu.e.s en CSA : pour l'ensemble des OS, cette différence est incompréhensible au vu du champ des nouvelles instances. Nous demandons 5 jours (3 ministériels +2 externe) pour l'ensemble des élu.e.s CSA et FS.

>>> La gestion et emploi des actuels budgets des CHSCT : il est prévu de maintenir un budget SSCT propre au niveau CSA Ministériel et des CSA locaux. Les modalités de répartition restent à définir.

>>> La doctrine d'emploi des différents réseaux de préventeurs : notamment installer le secrétaire animateur comme coordonnateur local de la politique de prévention. Sur ce point cela reste assez flou.

>>> Les droits syndicaux : proposition à ce stade de l'administration « Un accompagnement du dialogue social pour réussir la mise en place des nouvelles instances qui doit s'inscrire progressivement dans le cadrage réglementaire interministériel ». En bref, rien n'est décidé et on attend un éventuel cadrage de la DGFAP. Pour la CGT, il faut avancer rapidement sur ce point ; cela n'est pas clair aujourd'hui et nous devons informer les futurs candidat.e.s dans quelles conditions ils sont susceptibles d'exercer leur mandat.

>>> Les instances de l'administration centrale : le secrétariat général envisage d'assurer une régulation collective sur les sujets immobiliers en assurant la présence du SG (SIEP) dans les différents CSA. Il exclut de fait la création d'une formation spécialisée de site.

Sur l'ensemble de ces sujets, la réflexion du ministère n'est pas assez aboutie et laisse planer de nombreuses inquiétudes. Quand c'est flou...

Pour la CGT, ces élections et les nouvelles instances qui vont en découler, sont un enjeu démocratique fort. Nous ne nous laisserons pas imposer des élections au rabais et des nouvelles instances réduites à des chambres d'enregistrement. Le ministère doit maintenant répondre sur l'ensemble des aspects soulevés et pas seulement sur la procédure électorale.